



Nomination d'un fondé de pouvoir

À titre de porteur(s) d'actions ordinaires d'Exploration Amseco Ltée (la « Société »), je nomme/nous nommons par la présente : M. Jean Desmarais, ou en son absence ou incapacité d'agir, M. Roger Bourgault, ou

Inscrivez en caractères d'imprimerie le nom de la personne que vous nommez s'il ne s'agit pas de l'une des personnes mentionnées ci-dessus

comme fondé de pouvoir, avec pleins pouvoirs de substitution, pour assister, agir et voter au nom du/des soussigné(s) conformément aux instructions ci-dessous (ou si aucune instruction n'a été donnée, comme le fondé de pouvoir le juge approprié) à l'égard des questions suivantes et de toute autre question qui pourrait être soumise à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra au bureau de Société de fiducie AST (Canada), 2001, Boulevard Robert-Bourassa, Bureau 1600 Montréal (Québec) le 28 juin 2018, à 11:30 h (heure de l'Est) (l'« assemblée »), et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, de la même manière, dans la même mesure et avec les mêmes pouvoirs que si le/les soussigné(s) était/étaient personnellement présent(s).

La direction recommande de voter EN FAVEUR des résolutions 1, 2 et 3. Veuillez utiliser un crayon ou stylo noir.

1. Élection des administrateurs

1. Jean Desmarais
2. Roger Bourgault
3. François LeComte

EN FAVEUR

☐
☐
☐

ABSTENTION

☐
☐
☐

2. Nomination des auditeurs

Nomination des auditeurs et autorisation donnée au conseil d'administration de fixer la rémunération des auditeurs

EN FAVEUR

☐

ABSTENTION

☐

3. Approbation du regroupement d'actions

EN FAVEUR

☐

CONTRE

☐

Selon les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, vous êtes en droit de recevoir certains documents financiers. Si vous ne souhaitez pas recevoir ces documents, veuillez cocher la case appropriée ci-dessous. Si vous souhaitez obtenir ces documents sous forme électronique, vous pouvez également visiter le site Web d'AST au <https://ca.astfinancial.com/etatsfinanciers> et indiquer le code d'entrée 0381a

☐ Je ne veux pas recevoir un exemplaire imprimé des états financiers annuels

Je vous autorise/nous vous autorisons à agir conformément à mes/nos instructions indiquées ci-dessus. Je révoque/nous révoquons par les présentes toute procuration donnée au préalable à l'égard de l'assemblée. **Si aucune instruction de vote n'est indiquée ci-dessus, cette procuration confère le pouvoir à la personne désignée par la direction de voter EN FAVEUR d'une question ou, si vous avez nommé un autre fondé de pouvoir, comme ce dernier le juge opportun. Je vous confère/nous vous conférons le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard d'un changement ou d'une variation proposée ou d'une nouvelle question présentée à l'assemblée.**

Signature(s)

Date

Veuillez signer votre nom exactement tel qu'il apparaît sur cette procuration. Voir les instructions au verso. Toutes les procurations doivent être reçues avant le 26 juin 2018 à 11h30 (heure de l'Est).

**Procuration – Assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires
d'Exploration Amseco Ltée qui se tiendra le 28 juin 2018 (l'« assemblée »)**

Notes

1. Cette procuration doit être signée par un porteur ou par son mandataire dûment autorisé par écrit. Si vous êtes un particulier, veuillez signer votre nom exactement tel qu'il apparaît sur cette procuration. Si le porteur est une société, un dirigeant ou un mandataire de la société dûment autorisé doit signer cette procuration, et si la société a un sceau, son sceau doit y être apposé.

2. Si les titres sont inscrits au nom d'un liquidateur, administrateur ou fiduciaire, veuillez signer votre nom exactement tel qu'il apparaît sur cette procuration. Si les titres sont inscrits au nom d'un porteur décédé, cette procuration doit être signée par le représentant légal avec son nom imprimé au-dessous de sa signature et une preuve d'autorité pour signer au nom du porteur décédé doit être jointe à la présente procuration. Une personne agissant pour un actionnaire comme administrateur du bien d'autrui peut participer et voter à l'assemblée.

3. Si un titre est détenu par deux ou plusieurs personnes et que l'un d'entre eux est présent ou est représenté par procuration à l'assemblée, celui-ci peut, en l'absence des autres, voter à l'assemblée. Toutefois, si un ou plusieurs d'entre eux sont présents ou représentés par procuration, ils doivent voter comme un seul actionnaire le nombre de titres indiqués sur la procuration.

4. Certains porteurs peuvent détenir des titres comme propriétaires véritables. Dans ce cas, les titres sont enregistrés au nom d'un courtier en valeurs mobilières, d'un autre intermédiaire ou au nom d'une agence de compensation. Les propriétaires véritables sont invités à consulter la circulaire de sollicitation de procurations par la direction pour des renseignements additionnels quant à leurs droits de vote et devraient suivre attentivement les directives données par leurs intermédiaires.

Tous les porteurs sont invités à consulter la circulaire de sollicitation de procurations par la direction pour de plus amples détails en rapport avec l'exécution de cette procuration ou pour toute information relative à l'assemblée.

Cette procuration est sollicitée par la direction de la Société et en son nom.



Comment Voter

TÉLÉPHONE

Utilisez un téléphone à clavier, composez le numéro sans frais au Canada et aux États-Unis **1-888-489-7352** et suivez les instructions vocales

Pour voter par téléphone, vous devez avoir votre numéro de contrôle. Si vous votez par téléphone, veuillez ne pas retourner cette procuration.

POSTE, TÉLÉCOPIEUR ou COURRIEL

- Remplissez, signez et retournez votre procuration dans l'enveloppe fournie à cet effet à :

Société de fiducie AST (Canada)
C.P. 721
Agincourt (Ontario) M1S 0A1

- Vous pouvez également la transmettre par télécopieur au (416) 368-2502 ou au numéro sans frais au Canada et aux États-Unis seulement au 1-866-781-3111 ou la numériser et la transmettre par courriel à votezprocuration@astfinancial.com.

Si votre procuration n'est pas datée, elle sera présumée comme portant la date du jour à laquelle la direction vous l'a envoyée par la poste.

Toutes les procurations doivent être reçues avant le 26 juin 2018 à 11h30 (heure de l'Est).